

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20201110-D2020-69-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-69 en date du 10/11/2020 portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2022 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Novembre 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 04 Novembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, THEYS Antony, DUFOUR Dominique, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, DESROCHE Roger, BLIN Matthieu, BESSE Magali, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry.

Mme Magali BESSE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** que les tarifs de location de la salle polyvalente, les week-end et jours fériés, pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Salle	265,00 €	185,00 €	125,00 €
Cuisine	105,00 €	55,00 €	45,00 €
TOTAL	370,00 €	240,00 €	170,00 €

**DECIDE** qu'une caution représentant la moitié de la somme due pour le règlement de la location devra être versée à la remise des clés.

**DECIDE** que le week-end :

- les Associations Communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an.

- le Comité des Fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

**DECIDE** que La Geneytouse Form' dispose d'un jour gratuit par semaine (du lundi au jeudi).

**DECIDE** que les écoles peuvent bénéficier gratuitement de la salle pendant le temps scolaire.

**APPROUVE** les tarifs de remplacement du matériel mis à disposition tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé.

**APPROUVE** les termes du contrat de location annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 16 novembre 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2020.